



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES
Service Urbanisme

Date de publication en ligne : 08 juin 2023

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE DE PERMIS DE DEMOLIR

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PD 94078 23 00003** du - 5 JUIN 2023
Un permis de démolir a été délivré à

Domicilié (e) VALOPHIS
 9 ROUTE DE CHOISY
 94000 CRETEIL

En vue de la réalisation : Démolition 30 logements

Sur un terrain sis 68 AV DE CHOISY
Cadastré AW142

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le - 5 JUIN 2023

Monsieur le Maire,



Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de démolir ayant fait l'objet de la décision
municipale n° **PD 94078 23 00003** du - 5 JUIN 2023 a été affichée en Mairie
du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,